

Le 27 septembre 2004

Énergie Éolienne du Mont Miller société en commandite  
Mount Miller Wind Energy Limited Partnership  
1000, rue de la Gauchetière Ouest,  
9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec) H3B 5H4

À l'attention de Madame Sylvie Bouvette

N/Réf. : 9122.0007

**Objet : Location de 31 emplacements, partie non divisée des cantons  
de Holland et de Lefrançois – Parc éolien du mont Miller  
Dossiers : 139681 à 139710 et 139677**

Madame,

Faisant suite à l'entente intervenue le 15 décembre 2002 entre notre Ministère et  
Énergie éolienne du mont Miller inc. et au respect des conditions mentionnées, nous  
vous transmettons les copies des 31 baux selon le modèle convenu.

Les frais reliés à l'émission de chacun des baux sont les suivants :

**Location :**

Loyer annuel	2 000,00 \$
Frais d'administration	200,00
Frais d'enregistrement au Terrier	35,00
TPS	154,00
TVQ	176,55

**TOTAL 2 565,55 \$**

Mme Sylvie Bouvette

2

Pour l'ensemble des 31 baux, un montant de 79 532,05 \$ est requis. Veuillez nous faire parvenir un chèque ou mandat poste à l'ordre du *Ministre des finances*, au plus tard le **27 octobre 2004**. Vous devez aussi joindre un seul exemplaire de chaque bail portant votre signature et conserver l'autre pour vos dossiers. Le bail prendra effet dès que vous aurez effectué votre paiement. *De plus, cette prise d'effet de l'ensemble des baux constituant le parc éolien du mont Miller mettra fin à l'entente intervenue le 15 décembre 2002.*

Pour tout renseignement supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec monsieur Carol Lizotte, responsable de l'analyse de votre dossier. N'oubliez pas de mentionner votre numéro de dossier dans toutes vos communications avec le Ministère.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur régional,



Marc Lauzon

p. j.

c. c. DRGTP – 01, Gaspé